

**Décision trimestrielle de la Banque nationale de Belgique concernant le taux du coussin
contracyclique (1 avril 2016): 0 %**

Conformément à l'article 5, § 2, de l'annexe IV à la loi bancaire, la Banque nationale de Belgique a décidé de maintenir le taux du coussin contracyclique pour les expositions en Belgique à 0 %. Ce taux a été fixé dans le règlement de la BNB du 24 novembre 2015¹.

Justification

1. Le coussin de fonds propres contracyclique est un instrument macroprudentiel destiné à atténuer les risques systémiques cycliques et contrecarrer la procyclicité dans l'extension du crédit. Son objectif est de favoriser la soutenabilité de l'octroi de crédits tout au long du cycle en renforçant la résilience des établissements de crédit. Des coussin de fonds propres sont imposés en période de hausse des risques systémiques conjoncturels (par exemple en cas de croissance du crédit excessive), pour ensuite assouplir ces exigences complémentaires lorsque le cycle se retourne et que les risques commencent à diminuer. Si les risques se manifestent - comme dans une situation de tensions financières -, il peut être décidé de libérer le coussin pour que les banques disposent d'une marge de manœuvre leur permettant de mieux absorber les pertes et de maintenir leur octroi de crédit lorsque l'environnement économique-financier est vulnérable. Le taux du coussin contracyclique, exprimé en pourcentage des actifs bancaires pondérés par les risques, est généralement compris entre 0 et 2,5 %, mais peut être fixé à un niveau supérieur si le risque sous-jacent le justifie. Il convient de noter que le coussin de fonds propres contracyclique n'est que l'un des instruments macroprudentiels dont dispose la Banque nationale de Belgique pour mener à bien sa mission de contribution à la stabilité du système financier.
2. Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, la Banque nationale de Belgique fixe chaque trimestre le taux du coussin contracyclique applicable aux expositions de crédit sur des contreparties établies sur le territoire belge sur la base d'un ou plusieurs indicateurs de référence traduisant le cycle de crédit et les risques liés à la croissance excessive du crédit en Belgique et qui tiennent compte des spécificités de l'économie nationale. Parmi ces indicateurs figure l'écart, au regard de sa tendance à long terme, du ratio crédit/PIB (*credit-to-GDP gap*), écart qui reflète l'évolution des volumes de crédit octroyés sur le territoire belge et la progression du PIB belge, les recommandations formulées par le CERS, et toute autre variable que la Banque nationale de Belgique juge pertinente pour appréhender le risque systémique cyclique.
3. La Banque nationale de Belgique fixe le taux du coussin contracyclique conformément à ses choix stratégiques en la matière tels que publiés le 28 Décembre 2015². Conformément au dispositif de Bâle III et à la recommandation du CERS du 18 juin 2014 sur les orientations concernant la fixation des taux de coussin contracyclique, la décision trimestrielle quant au taux du coussin contracyclique est basée notamment sur un « coussin de référence » (*buffer guide*) dérivé de l'écart crédit/PIB³. Compte tenu des spécificités du système financier national et des propriétés statistiques des séries de crédit suivies, la Banque nationale de Belgique définit la variable du ratio crédit/PIB sur la base des prêts octroyés par les banques résidentes. La décision trimestrielle concernant le taux du coussin contracyclique prend également en compte des indicateurs macrofinanciers supplémentaires, en ce compris des mesures de crédit plus larges. Plus généralement, l'analyse du coussin de fonds propres contracyclique fait partie intégrante du cadre

¹ Règlement du 24 novembre 2015 de la Banque nationale de Belgique relatif à la fixation du taux de coussin contracyclique de conservation des fonds propres de base de catégorie 1, tel qu'approuvé par l'arrêté royal du 25 novembre 2015, Moniteur belge du 4 décembre 2015.

² « Choix stratégiques pour la fixation du taux de coussin contracyclique en Belgique ».

³ Le coussin de référence résulte de la mise en correspondance de l'écart crédit/PIB avec un taux de coussin de référence, comme le prévoit la recommandation du 18 juin 2014 du CERS sur les orientations concernant la fixation des taux de coussin contracyclique. Le taux de coussin de référence équivaut à 0 % pour les niveaux d'écart crédit/PIB inférieurs ou égaux à deux points de pourcentage. Lorsque l'écart crédit/PIB dépasse deux points de pourcentage, le taux de coussin de référence augmente de manière linéaire jusqu'à ce qu'il atteigne son niveau maximal de 2,5 % pour les niveaux d'écart crédit/PIB de dix points de pourcentage et plus.

global d'évaluation des risques par la Banque nationale de Belgique, qui couvre un large éventail de menaces pouvant peser sur la stabilité du système financier.

Indicateurs clés¹

Variable	Unité	Dernière période	Valeur
Cycle de crédit du secteur privé non financier (prêts des banques résidentes)			
<u>Écart crédit/PIB</u>	% PIB	2015 T4	-0,6
<u>Ménages</u>	% PIB	2015 T4	-0,1
<u>Sociétés non financières</u>	% PIB	2015 T4	-0,5
<u>Croissance des prêts bancaires</u>	% annuel	2015 T4	3,7
<u>Ménages</u>	% annuel	2015 T4	4,5
<u>Sociétés non financières</u>	% annuel	2015 T4	2,3
<i>p.m.: Ratio crédit/PIB²</i>	% PIB	2015 T4	77,0
Résilience du secteur privé non financier			
<u>Ratio dette/PIB</u>	% PIB	2015 T3	113,9
<u>Ménages</u>	% PIB	2015 T3	59,1
<u>Sociétés non financières</u>	% PIB	2015 T3	54,9
<u>Actifs financiers nets</u>	% PIB	2015 T3	143,8
Marchés financiers et d'actifs			
<u>Cours boursiers nominaux (BEL 20)</u>	% annuel	2016 M2	-7,8
<u>Ratio cours/bénéfices (BEL 20)³</u>	–	2016 M2	19,2
<u>Prix nominaux des logements</u>	% annuel	2015 T3	3,3
<u>Prix réels des logements</u>	% annuel	2015 T3	2,6
<u>Rendement des emprunts d'État à 10 ans</u>	points de %/an	2016 M2	0,7
<u>Taux débiteurs bancaires sur les crédits hypothécaires aux ménages</u>	points de %/an	2015 M12	2,5
<u>Taux débiteurs bancaires sur les crédits aux sociétés non financières</u>	points de %/an	2015 M12	2,1
Résilience du secteur bancaire			
<u>Ratio de fonds propres de base de catégorie 1</u>	%	2015 Q4	15,4
<u>Ratio fonds propres/total de l'actif</u>	%	2015 Q4	6,8
<u>Ratio prêts/dépôts</u>	%	2015 Q4	93,1

Sources: Thomson Reuters, BNB.

¹ Moyennes mensuelles pour les données journalières. Les données présentées portent sur la fin du trimestre (mars, juin, septembre, décembre) ou sur le dernier mois disponible.

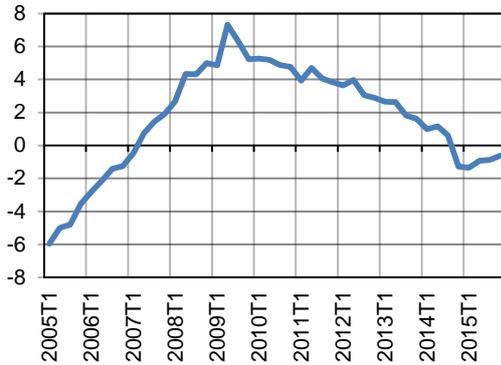
² Encours des prêts consentis par les institutions financières monétaires résidentes aux ménages et aux sociétés non financières, y compris les prêts titrisés et ceux autrement cédés, en pourcentage du PIB.

³ Le ratio cours/bénéfices est calculé sur une période mobile (de douze mois).

ANNEXE STATISTIQUE

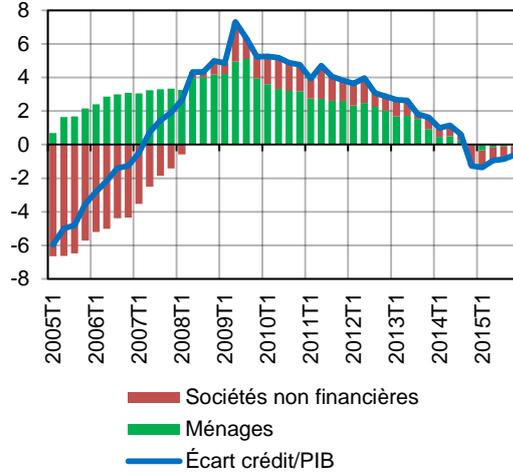
Écart crédit/PIB

(données trimestrielles, pourcentages du PIB)



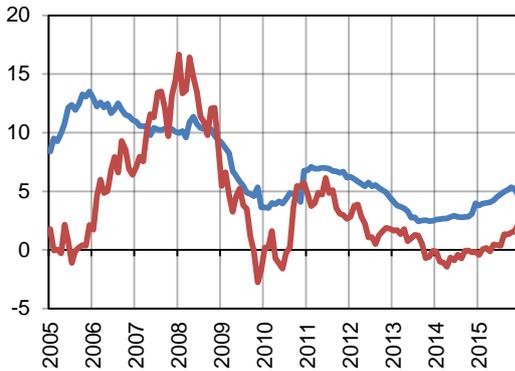
Écart crédit/PIB: ventilation sectorielle

(données trimestrielles, contributions en pourcentage du PIB)



Croissance des prêts bancaires

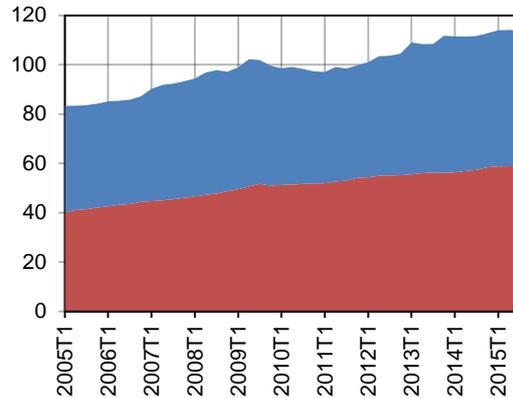
(données mensuelles, pourcentages de variation annuelle)



— Prêts aux ménages
— Prêts aux sociétés non financières

Endettement du secteur privé non financier

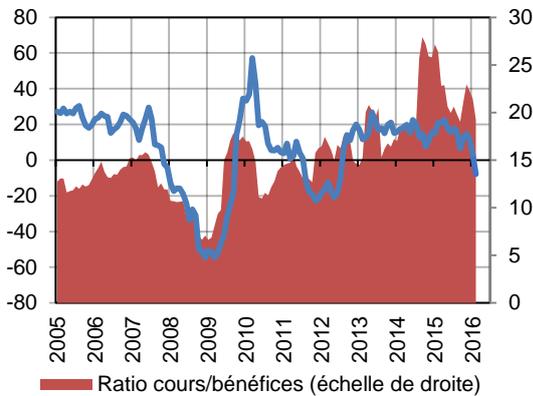
(données trimestrielles, pourcentages du PIB)



■ Ménages ■ Sociétés non financières

Cours boursiers

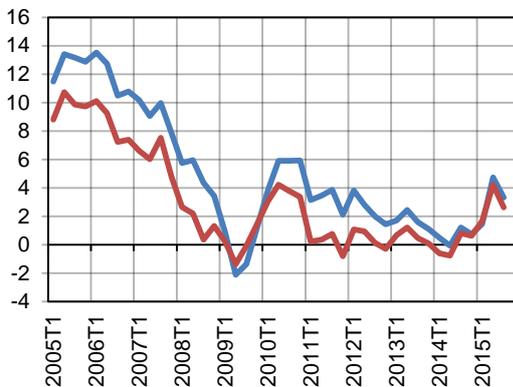
(données mensuelles, indice BEL 20)



— Cours boursiers (pourcentages de variation annuelle, échelle de gauche)
— Ratio cours/bénéfices (échelle de droite)

Prix des logements

(données trimestrielles, pourcentages de variation annuelle)



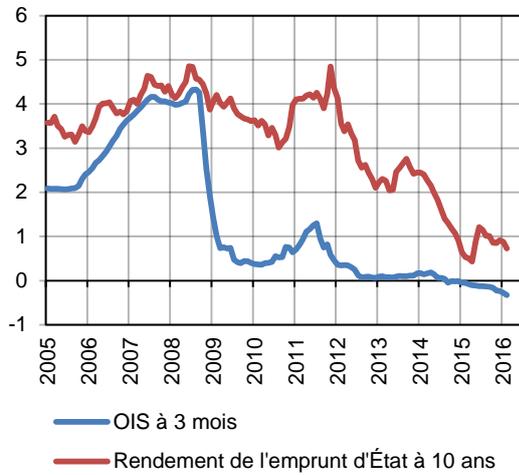
— Prix nominaux des logements
— Prix réels des logements

Sources: Thomson Reuters, BNB.

ANNEXE STATISTIQUE (suite)

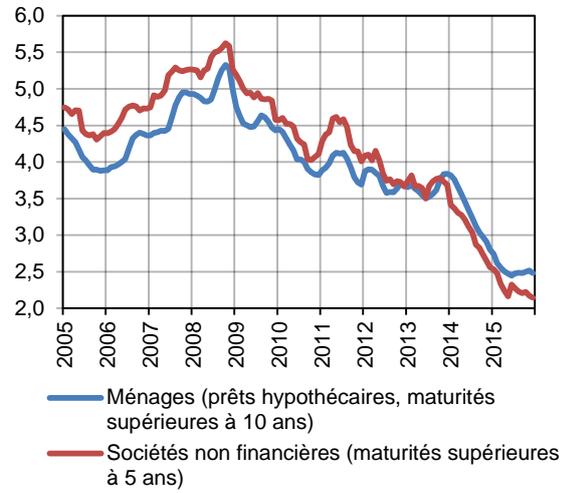
Taux d'intérêt à court et à long termes

(données mensuelles, points de pourcentage par an)



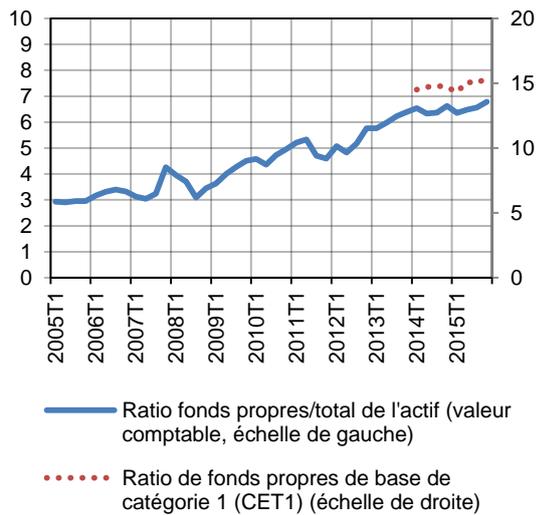
Taux débiteurs bancaires

(données mensuelles, points de pourcentage par an)



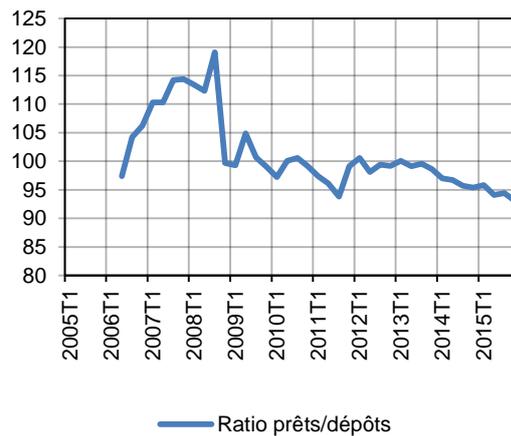
Solvabilité bancaire

(données trimestrielles, pourcentages)



Ratio prêts/dépôts

(données trimestrielles, pourcentages)



Sources: Thomson Reuters, BNB.